Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

RIVIERE

131 boulevard DE STALINGRAD
LE PREMIUM
69100 Villeurbanne

V/REF :
N/REF : 2003 B 907 / 2008-A-920

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 26/02/2008,

P.V de décision du Président du 29/01/2008
- Révocation du directeur général

Concernant la société

MABEX
Société par actions simplifiée
18 avenue d'Arsonval Zone Industrielle Nord
01000 Bourg-en-Bresse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-920 le 26/02/2008

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 451 254 130 (2003 B 907)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 26/02/2008,

Le Greffier

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

M A B E X

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 37.000

Siège social : 18 Avenue Arsène d'Arsonval

01000 BOURG EN BRESSE

451 254 130 RCS BOURG EN BRESSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 29 JANVIER 2008

L'an deux mil huit,

Le mardi 29 janvier, à 16 heures 15, au siège social.

Monsieur Patrick MARTIN en sa qualité de Président de la société délibère sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Monsieur Jean-Christophe MARTIN, Directeur Général de la société, également informé et invité à la présente décision par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 16 janvier 2008, est absent.

PREMIERE DECISION

Monsieur le Président décide conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts sociaux, de révoquer et ce, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Christophe MARTIN de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

DEUXIEME DECISION

Monsieur le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

M. Patrick MARTIN

Président